

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 17356

présenté par

M. Rancoule et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 8, insérer l'article suivant:**

La Nation se fixe pour objectif d'ici 2025 de permettre aux conjoints de militaires, lors de la liquidation de la pension du militaire, d'obtenir des bonifications par trimestre pour deux déménagements en cinq ans dans la limite de huit trimestres au titre de soutien de la condition militaire.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ce que la représentation nationale remplisse l'objectif suivant, à savoir permettre au conjoint du militaire muté d'avoir droit à un trimestre de bonification si deux déménagements sont effectués en moins de cinq ans.

Le Rassemblement National entend défendre la retraite des conjoints de militaires. La réforme des retraites envisagée par le président de la République est injustifiée et injustifiable. Le gouvernement envisage de faire payer les militaires pour son absence de vision stratégique en matière de politique économique et d'évolution démographique.

Préparé avec le réseau professionnel des femmes de militaires « Women Forces », cet amendement permettrait d'améliorer le système de retraites des conjoints de militaires. Les conjointes représentent 106.000 des 123.000 conjoints de militaires, soit 85% de femmes. 73% d'entre elles sont en activité mais subissent des carrières discontinues, avec des cotisations fléchées sur des régimes de retraite différents et sans continuité. La nation doit reconnaître les efforts fournis et le préjudice subi par les conjoints, soutien invisible mais fondamental de nos forces armées.